

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2007-07-12

Date de Convocation :
21 juin 2007

Nombre de délégués : 30
Présents : 24
Absents : 6
Votants : 25

Objet :
Amortissements

L'an **deux mil sept**, le 10 juillet à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier .

Etaient présents :

C. de Vimal ; N. Liévens ; G. Bolac ; P. Philippot ; P. Leromain ; D. Mélou ; E. Lefèbvre ; D. Costa ; C. Lamy ; M. Lethuillier ; B. Loquet ; M. Chassard ; B. Perrot ; B. Letellier ; J-C. Goyer ; J-L. Hudebine ; E. Gambuto ; D. Chéron ; C. Matelet ; Y. Relier ; J-F Cler ; T. François ; G. Lesueur ; C. Deseyne

Etaient absents excusés : D. Pautrat ; J. Técher ; G. Fournier ; M. Maisons ; C. Boucher ; G-R. Legeay ; G. Maufray

Etaient absents non suppléés : D. Pautrat ; J. Técher ; J-C Lavigne ; D. Baubion

Pouvoirs : D. Pautrat à M. Chassard

Vu la délibération n° 2007-04-11 en date du 12 avril 2007 relative aux modalités d'amortissement

M. le Président propose de modifier les modalités d'amortissement des logiciels comme suit :

- Durée 5 ans selon le mode linéaire sans valeur résiduelle

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

Adopte les règles d'amortissements proposées.

Le Président,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture le :
Publié ou Notifié le :